



Expert judiciaire faux et usage de faux

Par **corvette51**, le **28/03/2013 à 12:26**

Bonjour,

Puis-je porter plainte contre un expert judiciaire medical pour faux?

Merci de votre réponse.

j'ai subi une expertise médicale suite à 2 complications qui me laissent un handicap. J'ai été mise en invalidité puis licenciée puis chômage.

,j'ai apporté les preuves des fautes, l'expert les a supprimé de mon dire, il a falsifié mon dossier pour obtenir l'immunité des fautes du chirurgien .

Avant de saisir le juge du fond, je voudrais porter plainte contre cet expert.

Par **Jibi7**, le **28/03/2013 à 12:36**

Bonjour Corvette,

Il me semble avoir lu sous la plume de Me Haddad sur legavox les conditions pour qu'une expertise soit légale et notamment l'accès si je ne me trompe aux éléments du dossier avant la rédaction du rapport.

si vous voulez contester je pense qu'il faut poser votre question à la rubrique pénale

mais ne soyez pas pressé !

bon courage.

Par **Jibi7**, le **28/03/2013 à 12:43**

Par contre si vous voulez avoir de l'aide pour une affaire médicale, ne comptez pas (que) sur la justice ..

Dans le cadre d'un dossier médiateur j'ai été dirigée vers "CADUS "Conseil Aide Défense des Usagers de la Santé" cadus.fr

Moyennant une adhésion ils vous aideront à constituer et suivront votre dossier

re-bon courage!